

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-004

Date de convocation : **2 février 2017**

Nombre de délégués en exercice : <b>28</b>
Nombre de membres présents : <b>23</b>
Nombre de membres votants : <b>23</b>

L'an deux mille dix-sept, le **13 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BOURDIER, VIRET, BICHONNIER, DUBAIN, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSENAY, CORBIN, PIEGAY, JASSERAND, PEDRO, FONTES, JARICOT, BALAN, ANDREYS, LHOPITAL, DUMORTIER.

Mmes BOULART, BERGER CHAUVIN,

Excusés : MM PERONNET, CARRET

Secrétaire de séance : M. CORBIN

### Objet - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre des économies d'eau

Monsieur le Président explique que dans son dernier programme, l'agence de l'eau accompagne les collectivités, les entreprises, les opérateurs d'habitats collectifs. Ce programme « économiser l'eau » est doté de 20 millions d'euros, il cible les projets de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable et tous projets de réduction des consommations d'eau pour les usages publics, comme l'arrosage des espaces verts, dans les process industriels et dans les bâtiments collectifs.

Un état recensant les casses sur les réseaux avec précision des volumes perdus, et un programme de travaux de renouvellement, découlant de cet état, ont été établis et transmis à l'Agence de l'Eau. Ce programme de travaux s'élève à 745 616 € HT subventionnable au maximum à 80%.

Monsieur le Président procède à la lecture de ce programme.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable tel que décrit dans l'état transmis à l'Agence de l'Eau, évalué à 745 616 € HT,
- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président  
Daniel JULLIEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le